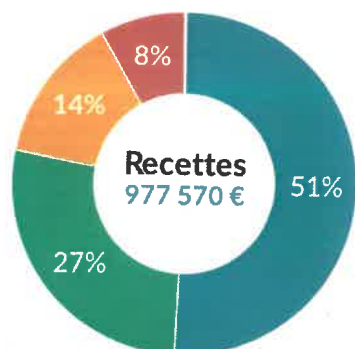
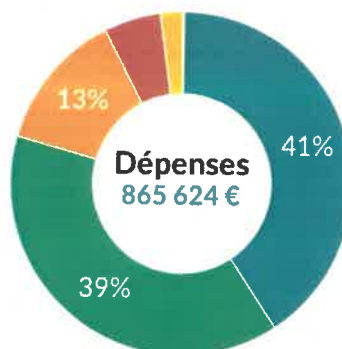


La section de fonctionnement



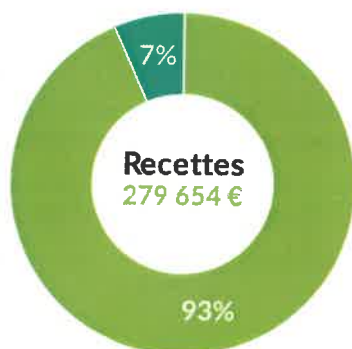
- Impôts et taxes : 495 610 €
- Produits des services : 266 913 €
- Autres recettes réelles : 135 870 €
- Dotations et participations : 77 801 €
- Recettes d'ordre : 1 376 €



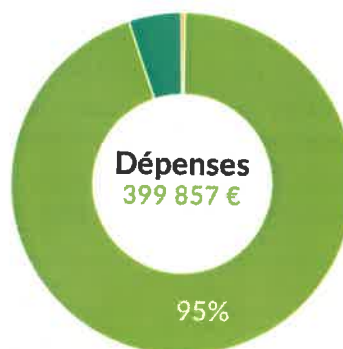
- Charges de personnel : 351 879 €
- Charges générales : 334 640 €
- Autres dépenses réelles : 112 484 €
- Charges gestion courante : 47 077 €
- Dépenses d'ordre : 18 308 €
- Intérêts d'emprunts : 1 236 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 111 945,75 €. Pour les dépenses, les charges de personnel concernent 5 agents titulaires, 4 agents contractuels et du personnel saisonnier. Les principaux postes sont : l'entretien des bâtiments et de la voirie, les fournitures non stockables (eau et électricité), les diverses maintenance et le poste "honoraires". En ce qui concerne les recettes, les principaux postes sont les impôts locaux, la facturation de l'eau et de l'assainissement, les produits exceptionnels et le remboursement des frais d'électricité par les résidents du camping.

La section d'investissement



- Dotations et subventions : 261 329 €
- Recettes d'ordre : 18 308 €
- Autres recettes réelles : 17 €



- Dépenses d'équipement : 378 590 €
- Remboursement du capital : 19 891 €
- Dépenses d'ordre : 1 376 €

Cette année, les principales réalisations sont la réfection du château, la modernisation de la vidéo surveillance du village et quelques travaux sur le patrimoine et l'école primaire, enfin l'acquisition d'un véhicule électrique pour le nettoyage du village. Les principales recettes, le FCTVA et les subventions rattachées aux travaux effectués.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	976 194 €
Dépenses réelles de fonctionnement	847 316 €
Épargne brute	128 878 €

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **102 511 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **5.64 ETP**

FINANCES COMMUNALES : Artignosc

Note de présentation du Compte Administratif : 2023

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le CA constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	977 570 €	865 624 €
	Invest	279 654 €	399 857 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	644 502 €	0 €
	Invest	98 102 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 999 829 €	1 265 482 €
Résultat de clôture de l'exercice		734 347 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	132 984 €	201 460 €
Totaux cumulés		2 132 813 €	1 466 942 €
Résultat financier définitif		665 871 €	

Points marquants

- Légère augmentation des recettes et dépenses par rapport à 2022
- Pour les dépenses : OLD pour le camping et plan d'épandage
- Pour les recettes : produits exceptionnels



Le budget 2024 en diminution : En cause la fermeture du camping municipal au 31/12/2023.

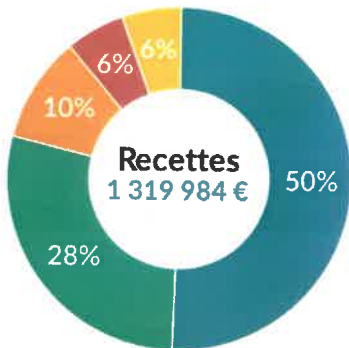
BUDGET 2024 : 2 388 820 €

FONCTIONNEMENT : 1 319 984 €

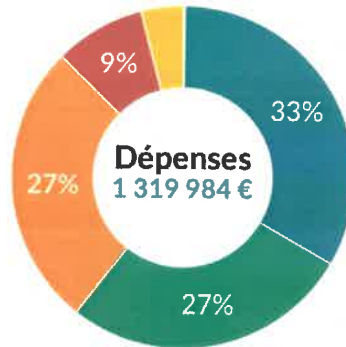
INVESTISSEMENT : 1 068 836 €



Fonctionnement



■ Excédent antérieur :	665 848 €
■ Impôts et taxes :	375 100 €
■ Produits des services :	132 000 €
■ Dotations et participations :	73 580 €
■ Autres recettes :	73 456 €



■ Virement à section d'invest :	439 042 €
■ Charges de personnel :	358 782 €
■ Charges générales :	354 450 €
■ Autres dépenses :	113 060 €
■ Charges gestion courante :	52 600 €
■ Intérêts d'emprunts :	2 050 €

Projets de la commune

L'extension du cimetière :

224 000 €

Le patrimoine :

196 000 €

L'EP et les SCH DIR :

180 000 €

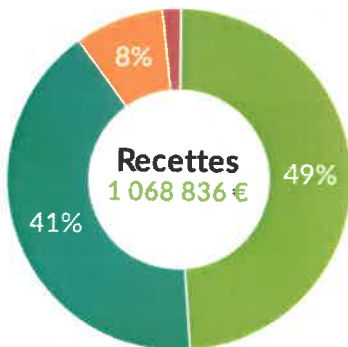


INVESTISSEMENT

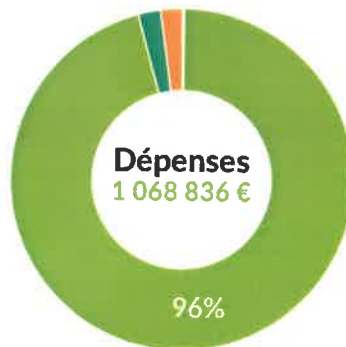
Les investissements se poursuivent et s'intensifient.



Investissement



■ Dotations et subventions :	521 451 €
■ Virement de section de fonct :	439 042 €
■ Excédents de fonct capitalisés :	90 600 €
■ Autres recettes :	17 743 €



■ Dépenses d'équipement :	1 022 760 €
■ Remboursement du capital :	22 600 €
■ Déficit d'invest reporté :	22 100 €
■ Autres dépenses :	1 376 €



20.59%
Taxe Foncière Bati



88.87%
Taxe Foncière Non-Bati



15.13%
Taxe Hab Res Secondaire

Les orientations du BP 2024



Le conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter les taxes locales, ni d'imposer une taxe supplémentaire aux résidences secondaires. De nombreux projets d'investissement sont en cours.

